

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2531/2018	Objet : Adoption de l'avenant de prolongation du marché de location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes

Conseillers en exercice : 27

Présents : 15

Pouvoirs : 8

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 4 juillet à 20 h,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Michel CARIGI, 1^{er} adjoint au Maire,

Présents : Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU.

Absents représentés :

Sylvie GERINTE donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Pierre BORNE.

Alain BOUKRIS donne pouvoir à Danielle METRAL.

Joël VILLAÇA donne pouvoir à Bernard KAMMERER.

Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Arlette LEPARC.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Marie-France PELLETEY.

Dominique MAIGNAN donne pouvoir à Magali OLIVE.

Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Magali OLIVE a été nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 2238/2014 du 8 novembre 2014 approuvant la convention de groupement de commandes entre plusieurs collectivités du Plateau Briard pour l'achat de prestations de location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes ;

Vu la délibération n° 2293/2015 du 30 juin 2015 attribuant le marché groupé de location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes à la société CARS NEDROMA ;

Considérant que le marché groupé de location d'autocars avec conducteurs pour le transport en commun de personnes passé avec la société CARS NEDROMA arrive à échéance le 16 juillet 2018 ;

Considérant qu'un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution ;

Considérant que ce futur groupement de commandes lancera prochainement une nouvelle consultation pour la location d'autocars ;

Considérant que certains ajustements sur le cahier des charges des futurs marchés s'avèrent nécessaires;

Considérant que, afin de pouvoir continuer à disposer d'un prestataire pour la location d'autocars au-delà du 16 juillet 2018, il convient que la commune Marolles-en-Brie prolonge son marché

actuel jusqu'au 31 décembre 2018, le temps de constituer le groupement de commandes, de lancer et d'attribuer les marchés à venir ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 22 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant de prolongation du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant de prolongation, annexé à la présente délibération, et tous les documents relatifs à celle-ci.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 5 juillet 2018



Par délégation,
Jean-Michel CARIGI,
1^{er} adjoint au Maire.

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**EXE10****AVENANT N°1 – PROLONGATION DU MARCHÉ DE LOCATION
D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEURS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN
DE PERSONNES**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE place Charles de Gaulle 94440 MAROLLES EN BRIE

SIRET 219 400 488 00017

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

CARS NEDROMA – Zone d'Activités des Guyards Rue des Guyards – 91200 ATHIS-MONS
SIRET : 432 038 776 00048

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

LOCATION D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEURS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

- Référence du marché public ou de l'accord-cadre : 20150000000019
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **17/07/2015**
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : fin au **16/07/2018**.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Le marché étant passé sans montants annuels minimum et maximum, l'impact financier est calculé sur les consommations réelles de la commune pour ce marché, sur les années précédentes du marché, à savoir :

- Taux de la TVA : 20% Montant HT : 46 956,17 € Montant TTC : 56 347,40 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

1. Description de l'avenant

Le marché n° n°2015 0000000019 a pour objet la location de véhicules de type « car » pour le transport en commun de personnes avec conducteur au bénéfice la commune de Marolles-en-Brie. Ce marché a été passé en groupement de commandes. La commune de Mandres-les-Roses, la Caisse des Ecoles de Mandres-les-Roses, le Centre Communal d'Action Sociale de Mandres-les-Roses, la commune de Marolles-en-Brie, le Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie, la commune de Périgny-sur-Yerres, le Centre Communal d'Action Sociale de Périgny-sur-Yerres, la commune de Santeny, le Centre Communal d'Action Sociale de Santeny, la commune de Varennes-Jarcy, le Centre Communal d'Action Sociale de Varennes-Jarcy, la Caisse des Ecoles de Varennes-Jarcy, la commune de Villecresnes, le Centre Communal d'Action Sociale de Villecresnes, la Communauté de Communes du Plateau Briard étaient membres de ce groupement de commandes. La Communauté de Communes du Plateau Briard a été désignée coordonnateur du groupement.

C'est un marché à bons de commande sans minimum annuel et sans maximum annuel.

Il a été notifié au titulaire CARS NEDROMA le 17 juillet 2015. Conformément aux dispositions du marché, sa durée initiale était d'un an et il a été reconduit 2 fois tacitement. Il arrivera donc à son terme le 16 juillet 2018.

L'ensemble des marchés de location d'autocars avec conducteur pour le transport en commun de personnes conclus en 2015 par les communes de l'ex-Plateau Briard, via un groupement de commandes, arrive à échéance mi-juillet 2018.

Un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution. Ce futur groupement de commandes lancera prochainement une nouvelle consultation pour la location d'autocars. En outre, certains ajustements sur le cahier des charges du futur marché s'avèrent nécessaires entre autres au regard des nouveaux rythmes scolaires.

Ainsi, afin de pouvoir continuer à disposer d'un prestataire pour la location d'autocars au-delà du 16 juillet 2018, il convient que la commune de Marolles-en-Brie prolonge son marché actuel jusqu'au 31 décembre 2018 – soit pour une durée supplémentaire de 5 mois et demi, le temps de constituer le groupement de commandes, de lancer et d'attribuer les marchés à venir.

■ Incidence sur la durée du marché :

La durée du marché n°2015 0000000019 sera prolongée du 17 juillet 2018 au 31 décembre 2018.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant : ▪ Montant HT :9000,00 €..... ▪ % d'écart introduit par l'avenant : ...19,17...	Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre : ▪ Montant HT :58 956,17 € ▪ Montant TTC :67 147,40 €
---	--

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Soit pour :

CARS NEDROMA – Zone d'Activités des Guyards Rue des Guyards – 91200 ATHIS-MONS

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Marolles en Brie, le 5 juillet 2018

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
Par délégation, Jean-Michel CARIGI, 1^{er} adjoint au Maire



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

